



**Arrêté du 03 JUL. 2018** portant délégation de signature au cabinet du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations et pour les autres services relevant de la direction générale

CDC-AD18029

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,  
Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 518-2 et suivants et ses articles R. 518-1 et suivants ;  
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;  
Vu le règlement intérieur de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations en date du 8 février 2017, notamment le titre II de sa deuxième partie,

Arrête :

#### **Article 1**

Délégation est donnée à Mme Brigitte Laurent, directrice du cabinet du directeur général, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à Mme Marie-Laure Gadrat, cheffe de cabinet auprès du directeur général, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs à la gestion de la direction générale et du mécénat, y compris les mandats de dépenses et les titres de recettes.

Délégation est donnée à Mme Brigitte Laurent, directrice du cabinet du directeur général, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs aux contrats relevant des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 dans la limite des attributions du cabinet du directeur général.

#### **Article 2**

Délégation est donnée à Mme Nathalie Gilly, directrice de l'audit du groupe, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à M. Christian Costrejean, adjoint à la directrice, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de la direction.

Délégation est donnée à Mme Nathalie Gilly, directrice de l'audit du Groupe, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs aux contrats relevant des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 dans la limite des attributions de la direction.

#### **Article 3**

Délégation est donnée à Mme Béatrice Gau-Archambault, secrétaire générale de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs au fonctionnement du secrétariat général de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations.

#### **Article 4**


Délégation est donnée à M. Jérôme Houdbine, responsable du département ressources humaines et contrôle de gestion du fonds de réserve pour les retraites (FRR), et à M. Nicolas Umbach-Bascone, responsable du budget et du contrôle de gestion du fonds de réserve pour les retraites (FRR), à l'effet de signer, au nom du directeur général, les contrats ainsi que les mandats de dépenses et titres de recettes relatifs à la gestion administrative de ce fonds.

## Article 5

Délégation est donnée à Mme Anne Guillaumat de Bliquieres, médiatrice du groupe, à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes relatifs à la gestion du budget alloué à sa mission, dans la limite de ses attributions.

## Article 6

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 03 JUIN 2018  


Eric Lombard